

“ NOTRE OBJECTIF,
VOUS PROTÉGER DANS
**LES MEILLEURES
CONDITIONS DE
GARANTIES ET DE
PRIX** ”

*Emilie,
Relation Client*



UTWIN

Protection Emprunteur



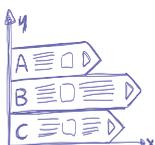
utwin[■]
SIMPLIFIER L'ASSURANCE

VOS DROITS

EN ASSURANCE DE PRÊT

L'assurance de prêt est essentielle pour l'emprunteur. Indispensable à l'obtention de votre prêt auprès de la banque, elle est par nature compliquée à souscrire. Le conseil d'un professionnel de l'assurance vous permettra d'ajuster finement vos garanties à vos besoins afin de protéger parfaitement votre investissement, tout en répondant aux exigences de votre banque.

UTWIN assure plus qu'un prêt... elle protège, dans les meilleures conditions de garanties et de prix, un emprunteur et sa famille.



VOUS ÊTES LIBRE DE SOUSCRIRE L'ASSURANCE DE PRÊT DE VOTRE CHOIX

La loi Lagarde (2010) autorise chaque emprunteur à souscrire une assurance de prêt auprès de l'organisme de son choix. L'offre retenue doit présenter un niveau de garanties équivalent à celui de l'assurance de prêt de l'établissement bancaire. Les banques doivent justifier leur éventuel refus sous 10 jours. Et en cas d'accord, il leur est interdit de modifier les conditions d'octroi du prêt et facturer des frais de délégation.



L'ORGANISME PRÊTEUR NE PEUT MODIFIER LES CONDITIONS D'OCTROI DU PRÊT

La loi dite interbancaire (2014) oblige l'organisme prêteur à remettre à l'emprunteur, dès sa première simulation financière, une Fiche Standardisée d'Information, incluant la liste des garanties minimales que doit présenter l'assurance emprunteur.



VOUS POUVEZ SOUSCRIRE UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE DE PRÊT JUSQU'À 12 MOIS SUIVANT LA SIGNATURE DE VOTRE OFFRE DE PRÊT

Avec la loi Hamon (2014), l'emprunteur est libre pendant les 12 mois qui suivent la signature de son offre de prêt, de chercher ailleurs un contrat d'assurance plus avantageux, à condition que la couverture proposée par le nouvel assureur soit équivalente. Il pourra ainsi résilier son contrat sans aucun frais ni pénalité. Un préavis de 15 jours doit être respecté pour l'envoi du courrier de résiliation.

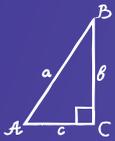


VOUS POUVEZ CHANGER VOTRE ASSURANCE DE PRÊT À LA DATE ANNIVERSAIRE DE VOTRE CONTRAT

Depuis janvier 2018, chaque emprunteur peut résilier son assurance de prêt pour un contrat plus avantageux, quelle que soit la date à laquelle le contrat a été souscrit. La résiliation doit s'effectuer à la date d'échéance du contrat, en respectant un préavis de 2 mois. Les garanties du nouveau contrat doivent être équivalentes à celles du précédent.

3

RAISONS DE CHOISIR UTWIN PROTECTION EMPRUNTEUR



100% PERSONNALISÉ

- **Une assurance sur-mesure** : des garanties parfaitement adaptées à votre profil pour une protection optimale, ni plus, ni moins.
- **Pas de mauvaise surprise** : des garanties certifiées équivalentes et conformes aux garanties exigées par les organismes prêteurs.
- **Sécurité garantie** : les garanties sont irrévocables ; quel que soit l'évolution de votre situation personnelle, vous restez couvert aux mêmes conditions.
- **Une assurance ajustée à vos exigences** : des exclusions transparentes, limitées et rachetables si votre situation l'exige.
- Une offre conçue avec **un assureur et un réassureur de renom** : Quatrem-Malakoff Médéric et RGA.



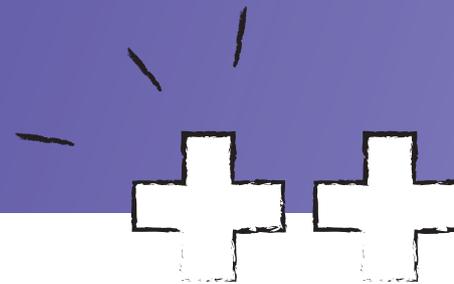
100% COMPÉTITIF

- **Economies garanties** : un tarif ultra-compétitif, qui vous garantit systématiquement des économies par rapport au tarif de votre banque.
- **Tarif garanti** : le tarif est maintenu sur toute la durée du contrat.



100% SIMPLE ET RAPIDE

- **Une souscription zéro papier, zéro délai** dans un univers 100% digital.
- **Un Espace personnel** créé dès le 1^{er} devis, avec un parcours médical en ligne entièrement sécurisé, et une signature électronique pour une émission instantanée de la délégation de bénéfice.
- **Vous êtes accompagné à chaque étape par des professionnels de l'assurance emprunteur.**



PROXIMITÉ SANTÉ

DES FORMALITÉS MÉDICALES EN LIGNE AVEC DÉCISION IMMÉDIATE

- **Un questionnaire de santé simplifié pour les prêts de moins de 500 K€** et les assurés de moins de 45 ans.
- **Une assistance aux formalités médicales 24/24 et 7/7**, par des médecins experts pour les profils de risques spécifiques.
- **Le dépôt des pièces médicales en ligne** sur l'Espace Assuré.
- **L'accès à des réseaux de santé partenaires** : ARM, Bilan Santé Vitton, CBSA pour réaliser rapidement vos éventuelles formalités complémentaires et sans aucune avance de frais.

TRANQUILLITÉ RÉSILIATION

En cas de changement d'assurance, **les formalités administratives de substitution de votre contrat auprès de la banque sont prises en charge.** Vous bénéficiez également d'une **assistance technique et juridique** dans les échanges avec votre banque en cas de frein à l'acceptation.

UTWIN Protection Emprunteur

les garanties



Couverture des **prêts personnels et professionnels** d'une durée minimale d'un an et pour un montant minimal assuré de 17 000€

**UTWIN PROTECTION
EMPRUNTEUR**
UTWIN ASSURANCES

Durée maximale de couverture : **Prêts relais : 3 ans** **Prêts in fine : 20 ans**
Crédit bail : 10 ans **Prêts amortissables : 40 ans**

	Âge souscription	Âge prestation	Montant assuré	Nature de la prestation	Modularité
Décès	85 ans	90 ans	Sans limite de capitaux en décès/ PTIA jusqu'à 75 ans Jusqu'à 2M€ de 75 ans à 85 ans	Versement d'un capital à l'Organisme Prêteur, en fonction de la quotité assurée et du Capital Restant Dû	
PTIA Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	65 ans	71 ans	Sans limite de capitaux en décès/ PTIA jusqu'à 75 ans Jusqu'à 2M€ de 75 ans à 85 ans	Versement de l'indemnité prévue en cas de décès	
ITT Incapacité Temporaire de Travail IPT Invalidité Permanente Totale	65 ans	67 ans 71 ans sur dérogation	Jusqu'à des mensualités assurées de 24 000€/mois en Incapacité (ITT) et Invalidité (IPT/IPP)	Prise en charge forfaitaire ou indemnitaire, au choix de l'emprunteur à la souscription, des mensualités du prêt en cas d'incapacité de travail	Franchises de 30, 60, 90, 120 ou 180 jours avec un minimum de 90 jours pour les rachats d'exclusion des garanties dos, psy et sports à risques Choix de couvrir LA profession ou TOUTE activité professionnelle en cas d'invalidité (IPP ou IPT)
IPP Invalidité Permanente Partielle	65 ans	67 ans 71 ans sur dérogation			Choix de rembourser les garanties IPT en mensualités ou en Capital Restant Dû Possibilité de couverture en cas de reprise d'activité en temps partiel thérapeutique (les prestations sont versées à hauteur de 50% sur 6 mois maximum)
IPPro (Réservée aux professions médicales)	65 ans	67 ans	Jusqu'à 2M€ en Invalidité Professionnelle	Versement de l'indemnité prévue en cas de décès	Rachat des garanties : - Maladies du dos et psychiatriques : couverture sans condition d'hospitalisation, avec hospitalisation de 9 jours ou de 30 jours - Déplacements dans certaines zones géographiques. - Pratiques sportives exclues en standard



- L'ITT (arrêt de travail) est définie comme l'incapacité pour l'assuré à exercer SA profession
- Couverture des personnes sans profession en arrêt de travail et invalidité permanente totale
- Les personnes sans profession au jour du sinistre sont couvertes

LA SOLUTION IDÉALE

pour les risques aggravés et les capitaux élevés



UNE OFFRE ADAPTÉE POUR LES CAPITAUX > 500 K€.

- Aucune limite de capital en décès jusqu'à 75 ans.
- La possibilité de couvrir des mensualités jusqu'à 24 000 € / mois en incapacité temporaire de travail (ITT).



DES DÉCISIONS MÉDICALES RAPIDES

- Une réponse en 4 heures ouvrées (si dossier complet) pour les pathologies spécifiques ou les capitaux excédant 2,5 M€.
- RGA, un réassureur de renom, signataire de la convention AERAS, avec des équipes expérimentées en risques aggravés.



UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

- L'équipe Relation Client UTWIN vous accompagne dans la constitution de votre dossier.



“ Chez UTWIN, nous proposons une offre adaptée à tous les clients et c'est avec grand plaisir et tout notre professionnalisme que nous les accompagnons dans leurs démarches ”

*Florent,
Relation Client*

« C'est la première fois que je prends une assurance entièrement dématérialisée et j'ai été agréablement surpris par la qualité de la prestation et la mise en place du dossier. Je garde une très bonne impression de l'accueil au téléphone, du délai de traitement du dossier et de l'espace assuré très clair. »

**Bernard, assuré UTWIN
Auvergne - Rhône - Alpes**

FIABLES
DANS NOS PROMESSES

SIMPLES
DANS NOS RELATIONS

COMPLICES
POUR VOS PROJETS

UTWIN

L'ASSURANCE DE PRÊT

NOUVELLE GÉNÉRATION

UTWIN est une plateforme de courtage et de gestion de solutions d'assurance emprunteur. **UTWIN** a l'ambition de réinventer sans cesse l'assurance emprunteur, grâce aux opportunités offertes par les technologies digitales mises au service d'une relation humaine de proximité, simple, efficace et professionnelle, et permettant de proposer des garanties totalement personnalisées au meilleur prix.

PLUS D'INFO
Sur notre site
utwin.fr

ASSOCIATION DES ASSURÉS POUR UNE PROTECTION SOLIDAIRE

En souscrivant un contrat **UTWIN Protection Emprunteur**, vous devenez membre de l'Association des Assurés pour une Protection Solidaire. Vous trouverez dans votre Espace Assuré toutes les informations relatives à cette Association.

Pour nous contacter :
gestion@utwin.fr
Tel. 01 76 29 71 64

Retrouvez les coordonnées de votre Conseil en Assurance sur utwin.fr > Espace Assuré

UTWIN Protection Emprunteur, une offre assurée par Malakoff Médéric et réassurée par RGA



UTWIN Assurances, dont le siège social est sis 84 quai Gillet, 69004 Lyon, SAS au capital de 250.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 815 051 834. UTWIN Assurances est une société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le N° 16000139 (www.orias.fr), dont l'activité relève de l'ACPR : 61 rue Taitbout - 75009 PARIS.

utwin.fr



utwin
SIMPLIFIER L'ASSURANCE